



Ville de Zuydcoote

Procès-Verbal

9 Juin 2023

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

I- Informations diverses

Madame le Maire : « Bonsoir à tous, je vous souhaite la bienvenue à ce 2nd conseil municipal de l'année. Un conseil un peu spécial puisqu'il se déroule un vendredi, cette date nous étant imposé par l'Etat puisque tous les conseils municipaux de France se réunissent aujourd'hui afin d'élire les délégués et suppléants en vue de procéder aux élections des sénateurs, le 24 septembre prochain, mais nous reviendrons sur ce sujet dans peu de temps.

Ce conseil municipal est aussi particulier par son horaire et se distingue par un ordre du jour léger ce qui nous permettra de rentrer tôt chez nous ce soir. Par ailleurs, le fait de finir tôt se justifie aussi par le fait que Vincent devra assurer l'organisation d'un 2nd conseil municipal ce soir. En effet, même si le pouvoir de gestion du personnel n'appartient qu'au Maire, qui n'a aucun compte à rendre sur le sujet, je tiens à être très transparente avec les élus du conseil municipal au sujet d'une nouvelle organisation dans nos services.

De fait, afin de soutenir la commune de Ghyvelde, dont la directrice générale des services en exercice est absente depuis plus de 7 mois maintenant, Vincent assure un intérim de la fonction depuis quelques semaines maintenant.

Cette information communiquée, et avant de laisser la parole aux adjoints afin de présenter les actualités de la commune, je pense pertinent de revenir en détail sur 2 sujets importants pour l'avenir de la commune.

Tout d'abord, vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs médecins sont partis de l'hôpital maritime de Zuydcoote entraînant l'obligation de fermer plusieurs lits dans des services importants, notamment la gériatrie. Toutefois, grâce au travail de Monsieur le Député, une rencontre avec le directeur régional de l'ARS a eu lieu la semaine dernière afin d'aboutir au déblocage de financements supplémentaires en vue de rénover les installations de l'institution.

En outre, l'hôpital est également en très bonne voie pour attirer un couple de gériatres et ainsi aboutir à la réouverture du service partiellement fermé.

Vous l'avez deviné, Monsieur le Député et moi travaillons activement pour préserver l'hôpital maritime de Zuydcoote.

Concernant les autres sujets qui intéressent la commune, je tiens à vous informer que Zuydcoote est également fléchée afin d'accueillir une brigade de gendarmerie spécialisée dans la préservation de l'environnement sous toutes ses formes.

Ainsi, si je ne peux pas en dire beaucoup plus pour des raisons évidentes de confidentialité sur ce dossier, des annonces devraient intervenir dans les semaines / mois qui viennent.

Enfin, et s'agissant du commerce à venir sur la zone d'aménagement, suite à un changement de politique européenne, LIDL ne prévoit plus, à court terme, de développer son activité par la création de nouveaux commerces, certains projets de reconstruction de commerces sont même à l'arrêt.

Il est donc heureux que nous n'ayons jamais coupé les liens avec d'autres enseignes qui souhaitent s'installer sur le territoire. Ainsi, même si le commerce qui s'implante n'est pas un LIDL, j'insiste sur le fait qu'un commerce s'implantera sur la zone d'aménagement.

Je laisse maintenant la parole à Johnny DECOSTER pour nous partager les actualités dans sa délégation. »

Johnny DECOSTER : « Merci Madame le Maire.

Tout d'abord, il m'apparaît important de vous informer que les travaux de la zone d'aménagement avancent bien. Une partie de la première tranche devrait être livrée durant l'été, tandis que le reste sera livré au début de l'automne.

Ainsi, les premiers permis de construire nous sont déposés et les constructions de maisons devraient débiter d'ici à la fin d'année ou en début d'année prochaine.

Par ailleurs, en ce qui concerne le projet d'équipement communal, l'appel à candidature pour la désignation d'un architecte est terminé et nous avons reçu 29 dossiers de candidature.

Cette procédure sera suivie d'une réunion du comité technique le 22 juin à 14h et ensuite d'un jury le 30 juin prochain après-midi.

L'objectif de ces rencontres est de désigner les candidats qui seront amenés à concourir et ainsi faire des propositions architecturales et techniques en vue de la construction du futur équipement communal.

Enfin, je vous informe que l'entreprise chargée des travaux d'éclairage public de la Rue de Roubaix a été retenue et que le remplacement des mats est programmé début du dernier trimestre 2023. »

Madame le Maire : « Merci Johnny.

Je pense que Pascale a aussi quelques informations à nous fournir en prévision de la saison estivale à venir. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.

Comme vous l'avez souligné, la saison estivale démarre dès ce week-end par l'évènement « Week-end en scène » organisé à la Ferme Nord par Zuydcoote Animations avec les concours financiers de la commune et du SIDF. Ainsi, ce ne sont pas moins de 48 artistes ou membres de groupes qui se relayeront sur les 2 scènes samedi de 16h à minuit.

Nous vous espérons nombreux pour cet évènement qui lancera l'été à Zuydcoote.

De plus, le 18 juin les Judcoot'lussen organise, Rue du Général de Gaulle, leur traditionnelle brocante, nous leur souhaitons un meilleur temps que l'année dernière.

Par ailleurs, le 1^{er} juillet sera, d'une part, le théâtre de la Kermesse de l'école organisée par l'APEEZ, et d'autre part, de la soirée « croques et jeux » organisée par les Zébrillons du jeu. »

Madame le Maire : « Merci Pascale.

Comme vous pouvez le voir, les associations et la commune de Zuydcoote se démènent pour proposer des évènements ouverts à tous durant la saison estivale.

En espérant, comme l'a dit Pascale, que le temps sera au rendez-vous pour chacun d'entre eux.

Il convient maintenant de procéder à l'appel des membres, une fois n'est pas coutume considérant l'application des benjamins de notre assemblée lors de l'élection des délégués et suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales, je vous propose qu'Amandine, soit nommée secrétaire de séance. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Appel de Madame Amandine DEBEUSCHER

Madame le Maire : « L'appel étant terminé et le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer la séance ».

II- Délibérations

1. Approbation du procès - verbal de la séance du 4 avril 2023

Adopté à l'unanimité

2. Affaires générales – Elections des délégués de la commune aux élections sénatoriales

Madame le Maire : « Conformément au décret n°2023-254 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les élections concernant le renouvellement des sénateurs de la série 1, dont relève le département du Nord, auront lieu le 24 septembre 2023.

En vertu de l'article L. 280 du code électoral, le collège électoral est composé des sénateurs et députés du Nord, des conseillers régionaux de la section départementale du Nord, des conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux. A cet effet, le décret susmentionné fixe au 9 juin 2023 la date à laquelle les conseils municipaux sont convoqués pour désigner leurs délégués et suppléants.

Ainsi, par arrêté du 26 mai 2023, Monsieur le préfet du Nord a fixé le nombre de délégués de Zuydcoote à 5 et à 3 le nombre de suppléants.

Par ailleurs, ledit arrêté a déterminé le mode de scrutin comme étant un scrutin proportionnel plurinominal à la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel réglementé aux articles L. 289 et R.132 du Code électoral.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats complète ou incomplète.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes :

- Le titre de la liste présentée,
- Les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi l'ordre de présentation des candidats.

Cette déclaration doit être déposée auprès du maire aux date et heure fixées par la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire des délégués et suppléants. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

Le dépôt d'une liste de candidats peut se matérialiser par le seul dépôt de bulletins de vote (au format : 110mm * 90mm) comprenant les mentions indiquées ci-dessus.

Y-a-t 'il des candidats ? »

Johnny DECOSTER : « Oui Madame le Maire, je souhaiterai déposer la liste suivante :

Ensemble pour Zuydcoote	
-	Florence VANHILLE
-	Johnny DECOSTER
-	Pascale DESFRENNES
-	Fabrice POCHOLLE
-	Béatrice LEMPEREUR
-	Charles VERHEGGE
-	Mary LECOINTRE
-	Bruno DIMPRE

Madame le Maire : « Y a-t-il d'autres listes ? »

Vanessa FINANCE : « Oui. Nous souhaiterons déposer une liste composée de moi-même et David FERRY. »

Madame le Maire : « Très bien. Nous allons procéder aux opérations électorales et j'invite donc, comme il est réglementairement prévu, Messieurs Régis SCHONHEERE et Bruno PRUVOST, conseillers les plus âgés lors de cette séance, ainsi que Messieurs Vincent ADAM et Charles VERHEGGE, conseillers les plus jeunes lors de la séance, à me rejoindre pour les opérations de vote. »

Mise en œuvre des opérations de vote et de dépouillement

La liste « Ensemble pour Zuydcoote » a recueilli 15 voix.

La liste « Un autre chemin pour Zuydcoote » a recueilli 2 voix.

Après computation des voix, les délégués de la commune sont les suivants :

- Florence VANHILLE
- Johnny DECOSTER
- Pascale DESFRENNES
- Fabrice POCHOLLE
- Béatrice LEMPEREUR

Après computation des voix, les suppléants de la commune sont les suivants :

- Charles VERHEGGE
- Mary LECOINTRE
- Bruno DIMPRE

3. Jeunesse – Fixation de la participation communale aux séjours ados – Rectificatif

Madame le Maire : « Je me permets de vous rappeler que nous avons déjà approuvé à l'unanimité une délibération sur ce sujet lors du dernier conseil municipal.

En effet, chaque année la commune accompagne financièrement afin de permettre aux jeunes zuydcootois de bénéficier de vacances d'été en semi-autonomie.

Nous sommes très attachés à cette participation financière qui prévoit tout de même la prise en charge de plus de 75% du séjours par la commune.

Je vais maintenant laisser le soin à Pascale de nous présenter la présente délibération. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.

Comme vous l'avez évoqué, nous avons déjà procédé au vote de cette délibération lors de la dernière séance, toutefois, nous avons ensuite été averti de l'annulation des séjours « Sous le soleil catalan » et « Objectif la Capitale » faute de participants en nombre suffisants. Aussi, afin de proposer une alternative aux 3 enfants concernés par ces annulations, et en nous basant sur les critères du prix, du nombre de jours, des dates de séjours ainsi que de la thématique du voyage, nous avons proposé de substituer les voyages annulés par « Viva España » et « Entre terre et mer ».

Ainsi, je vous propose donc :

- D'approuver la participation communale telle que fixée dans le tableau intitulé « Nouvelles propositions » ex supra ;
- D'accepter le règlement des différents séjours en fonction du nombre d'inscrits et d'encaisser la participation des familles selon les tarifs ci-dessus ;
- D'autoriser le paiement en 3 fois ;
- D'autoriser Madame le Maire a remboursé les familles lorsqu'il s'avère qu'il y a une différence de participation entre le séjour initial annulé et la nouvelle proposition,
- D'accepter, en cas de désistement, le remboursement du séjour aux familles sur présentation d'un certificat médical ou de tout autre document permettant de juger de l'impossibilité pour l'adolescent de participer au séjour. »

Adopté à l'unanimité

4. Relations intercommunales – Intégration à un service commun – Lutte contre l'habitat indigne

Madame le Maire : « Le développement de nouvelles formes de coopération, entre la commune et la communauté urbaine de Dunkerque constitue un enjeu majeur du nouveau mandat 2020/2026.

Ces coopérations doivent notamment répondre aux nouveaux enjeux du territoire et aux attentes des habitants, par le biais d'une administration adaptée à la transformation de la société, que cela soit sur le plan écologique, numérique, économique ou social, en garantissant la mise en œuvre de services efficaces, réactifs et de proximité.

Les domaines « techniques » et « ressources » ont été ciblés comme prioritaires pour engager cette transformation des administrations.

S'agissant du domaine technique, la lutte contre l'habitat indigne, eu égard à la technicité qu'elle induit et des enjeux en termes de qualité de vie des habitants de l'agglomération, a été identifiée comme une thématique particulièrement propice à la mutualisation.

C'est dans ce cadre que la communauté urbaine de Dunkerque et 12 communes du territoire ont décidé de constituer un service commun de lutte contre l'habitat indigne au sens de l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales.

Je vous propose de laisser le soin à Béatrice LEMPEREUR de présenter cette délibération. »

Béatrice LEMPEREUR « Merci Madame le Maire.

Le service commun de lutte contre l'habitat indigne aura pour mission d'instruire les dossiers de lutte contre le logement indigne, quel que soit le niveau relevé : logement indécent, indigne, insalubre, ou péril.

Les actions menées, dans le cadre de ce service, seront graduées en conséquence, et pourront dépendre de juridictions différentes.

Pour ce faire, il assurera pour les communes qui le composent l'instruction des dossiers pour donner suite aux signalements selon ces étapes

- La réception du signalement et la création du dossier
- La prise de contact et rendez-vous avec le plaignant
- La visite de terrain
- Les actions et suites données au dossier

Les coûts ont été évalués à partir des données individuelles qui concernent les agents du service commun, ainsi que des forfaits de charges liées à l'activité du service commun. Ils seront réajustés au regard des trois premiers mois de fonctionnement du service.

4 niveaux de prestations ont été définis et ont permis sur la base du coût prévisionnel du service, de déterminer un coût par dossier :

- Visite sans suite : 88€,
- Logement indécent ou indigne : 176€,
- Logement en péril : 256€,
- Logement insalubre : 416€.

Je vous propose donc :

- D'entrer dans la constitution du service commun de lutte contre l'habitat indigne au sens de l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales dans les conditions qui précèdent,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et de la convention constitutive du service jointe à la présente.

Adopté à l'unanimité

5. Relations intercommunales – Transfert de la compétence « Espace Numérique de Travail »

Madame le Maire : « Avant de laisser la parole à Pascale DESFRENNES pour vous présenter la prochaine délibération, je souhaite vous rappeler que la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a confié aux collectivités, aux côtés de l'État, une responsabilité qui est essentielle au bon fonctionnement et au développement du numérique éducatif des établissements scolaires du premier et second degré.

Dans ce cadre, les collectivités déploient sur leur territoire un service éducatif numérique appelé Environnement Numérique de Travail (ENT) de haute qualité offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils nécessités par son activité. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.

Ces dernières années une stratégie de convergence des ENT à l'échelle des Hauts-de-France a été conduite par les collectivités territoriales et différents Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Cette stratégie a pour finalité d'offrir un service numérique innovant et structurant à destination de la communauté éducative, d'assurer la cohérence et l'homogénéité sur le territoire, afin que le numérique, véritable instrument de démocratisation de l'accès aux savoirs, soit mis au service des objectifs d'égalité des chances et de réussite éducative en favorisant l'innovation, la créativité et l'exploration de nouveaux modes de collaboration et de communication.

Ainsi, un groupement de commandement réunissant notamment la Région Hauts-de-France, les cinq départements (Aisne, Oise, Somme, Nord et Pas-de-Calais) et des syndicats mixtes a été constitué afin de mettre à disposition de la communauté éducative un Environnement Numérique de Travail unique sur tout le territoire des Hauts-de-France, pour le premier et le second degré, de la maternelle au lycée.

Ce groupement de commandement est ouvert à de nouveaux membres, sis en Hauts-de-France, ayant compétence en matière d'environnement numérique de Travail et représentant un nombre conséquent d'apprenants.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine de Dunkerque entend se doter de la compétence Environnement Numérique de Travail (ENT) ce qui lui permettra d'adhérer au groupement, et ainsi, que chaque commune puisse bénéficier de l'ENT déployé à l'échelle des Hauts-de-France.

Ce transfert de compétence se traduit financièrement par une refacturation du coût unitaire de l'ENT, à savoir 1,58€, à chacune des communes par le biais du mécanisme de l'attribution de compensation.

Aussi, en ce qui concerne spécifiquement la commune de Zuydcoote, cela représente une charge annuelle de 204€.

Je vous propose donc :

- D'approuver le transfert de la compétence Environnement Numérique de Travail (ENT) à la communauté urbaine de Dunkerque,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération. »

Adopté à l'unanimité

6. Environnement – Extension du périmètre d'intervention du conservatoire du littoral

Madame le Maire : « Avant de laisser la parole à Bruno PRUVOST pour vous présenter cette délibération, je me permets de vous rappeler qu'à ce jour, le conservatoire du littoral, en partenariat avec le Département du Nord par le biais des gardes du littoral, assure la gestion et l'entretien de l'immense majorité des espaces naturels de Zuydcoote.

Dans ce cadre et afin de renforcer encore ce partenariat sur les espaces qui ne sont pas encore sous la coupe du conservatoire du littoral, il vous est proposé la prochaine délibération. »

Bruno PRUVOST : « Merci Madame le Maire.

Comme vous l'avez souligné, le conservatoire du littoral souhaite renforcer son intervention sur Zuydcoote et notamment sur 2 espaces en particulier :

- La dune au lierre et plus spécifiquement autour de l'ancien gîte du SIDF,
- La dune Marchand et notamment la partie derrière le Point Info' Tourisme et la plage.

L'intervention du conservatoire du littoral revêt un certain nombre d'enjeux importants en matière de biodiversité :

- Concernant la dune au lierre : Cet espace constitue une frange dunaire, espace de transition entre l'espace naturel de la dune Dewulf au nord et le bourg de Zuydcoote au sud. Outre les aspects historiques en présence, la continuité géographique avec la Dune Dewulf présente un intérêt environnemental et paysager majeur. Aux abords de l'ensemble patrimonial constitué par les bâtis de la Ferme nord et de l'hôpital maritime de Zuydcoote, les enjeux d'ouverture au public sont forts (proximité de la vélo route, sentier d'accès à la mer, camping...) ce qui justifie d'autant plus la nécessité de préserver ces espaces naturels,
- En ce qu'il s'agit de la dune Marchand : le Conservatoire envisage d'étendre son périmètre d'intervention afin de finaliser la protection de l'entité physique de la dune, y compris la dune embryonnaire sur le Domaine Public Maritime et, à partir des franges dunaires, constituer des continuités écologiques et paysagères entre les massifs dunaires des dunes Dewulf et Marchand. En lien avec le département du Nord, son gestionnaire, et l'OGS, le Conservatoire du littoral souhaite restaurer les corridors écologiques entre les massifs dunaires du dunkerquois et structurer l'accueil du public

en diminuant les pressions pesant sur l'espace naturel dans un contexte périurbain et de tourisme balnéaire.

A la lumière de ces informations, je vous propose :

- D'approuver l'extension du périmètre d'intervention sur les espaces précités et repris en annexe de la présente délibération,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération. »

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire : « L'ordre du jour étant épuisé, nous allons traiter les questions posées par l'opposition. »

III- Questions de l'opposition

Vanessa FINANCE : « Pouvez-vous nous être clairs et transparents au sujet de la surface commerciale qui est censée s'implanter à Zuydcoote : Lidl ou pas ? Et pour quand est-ce prévu ? »

Madame le Maire : « Tout d'abord, je souhaite préciser que nous avons toujours été clairs et transparents sur ce sujet, le simple fait que vous ne soyez pas informée tient sans doute plus à votre absence d'interrogation qu'à notre manque de transparence.

En revanche, puisque vous m'interrogez aujourd'hui, je vais vous dépeindre un tableau très clair du dossier.

Depuis le début de ce dossier, nous militons pour l'implantation d'un commerce, quel que soit l'enseigne. Or, puisque la commune ne maîtrise pas le foncier, elle n'est pas maîtresse de l'enseigne qui va s'implanter, même si nos bonnes relations avec l'aménageur FonciFrance nous permettent d'avoir des exigences élevées en la matière.

Aussi, plusieurs candidats se sont positionnés sur ce dossier, et il est vrai pendant un bon moment LIDL tenait la corde. Toutefois, à la faveur de prises de contacts et de propositions très intéressantes d'autres enseignes comme Aldi et Immo-Mousquetaires, nous nous sommes penchés avec intérêt sur leur dossier. Entre temps, LIDL Europe a réorienté sa stratégie de développement, d'une part, en augmentant ses prix pour sortir progressivement du Discount et, d'autre part, en gelant la construction de ses magasins et même la reconstruction de ses magasins démolis.

Ainsi, je peux vous confirmer que nous aurons bien un commerce sur la zone, que celui-ci ne sera probablement pas LIDL et que son ouverture est programmée avant la fin du mandat, de préférence le plus tôt possible évidemment. »

Vanessa FINANCE : « D'autre part, des travaux coté trottoir face au cimetière militaire, ont débuté en mars, et sont au point mort, bloquant complètement l'accès au trottoir (gêne pour les piétons, poussettes, fauteuils roulants etc...) Quand ces travaux seront-ils terminés ? »

Madame le Maire : « Vous avez raison, ces travaux trainent depuis plusieurs mois et nous avons interpellé à plusieurs reprises la communauté urbaine de dunkerque, le département et même Suez maître d'œuvre des travaux sur le sujet.

D'ailleurs, une mise en sécurité par la pose d'une plaque va avoir lieu sous peu, pour permettre une réouverture partielle du trottoir.

Cependant, il apparaît que cette situation va durer car la SUEZ rencontrerait de grosses difficultés pour la fourniture des pièces permettant la réparation de la canalisation, nous resterons toutefois attentifs à ce que les travaux se finalisent dès que possible. »

Séance levée à 18h12.